



Déclaration de revenus et de prestations

Protégé B une fois rempli

Si cette déclaration concerne une personne décédée, inscrivez ses renseignements sur cette page. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-personne-decedee-produire-declarations.

Joignez à votre déclaration papier uniquement les documents demandés à l'appui de vos déductions, demandes ou dépenses. Conservez toutes les autres pièces justificatives au cas où l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous demanderait de les présenter plus tard.

Étape 1 – Identification et autres renseignements

8

Identification Prénom _____ Nom de famille _____ Adresse postale (appartement - numéro, rue) _____ CP _____ RR _____ Ville _____ Prov./Terr. _____ Code postal _____ Adresse courriel _____ En fournissant une adresse courriel, vous vous inscrivez pour recevoir des avis par courriel et ne recevrez plus de courrier papier de l'ARC. Vous acceptez les conditions d'utilisation qui se trouvent à canada.ca/arc-avis-par-courriel-conditions .		Numéro d'assurance sociale (NAS) _____ Date de naissance (Année Mois Jour) _____ Si cette déclaration est pour une personne décédée , inscrivez la date du décès (Année Mois Jour) _____	État civil le 31 décembre 2024 : 1 <input type="checkbox"/> Marié 2 <input type="checkbox"/> Conjoint de fait 3 <input type="checkbox"/> Veuf 4 <input type="checkbox"/> Divorcé 5 <input type="checkbox"/> Séparé 6 <input type="checkbox"/> Célibataire Your language of correspondence: <input type="checkbox"/> English Votre langue de correspondance : <input type="checkbox"/> Français
--	--	--	--

Renseignements sur votre lieu de résidence Votre province ou territoire de résidence le 31 décembre 2024 : _____ Province ou territoire où vous résidez actuellement, si cela diffère de votre adresse postale ci-dessus : _____ Provinces ou territoires où vos entreprises possédaient des établissements stables si vous étiez travailleur indépendant en 2024 : _____	Si vous êtes devenu résident du Canada aux fins de l'impôt en 2024, inscrivez votre date d'entrée : _____ (Mois Jour) Si vous avez cessé d'être résident du Canada aux fins de l'impôt en 2024, inscrivez votre date de départ : _____ (Mois Jour)
---	---

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait Son prénom _____ Son NAS _____ Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2024. <input type="checkbox"/> 1 Revenu net de la ligne 23600 de sa déclaration pour demander certains crédits (ou le montant qu'il aurait inscrit s'il avait rempli une déclaration, même si le montant est de « 0 ») _____ Montant de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) de la ligne 11700 de sa déclaration _____ Montant du remboursement de la PUGE de la ligne 21300 de sa déclaration _____		<table border="1"> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>						

N'inscrivez rien ici. _____

N'inscrivez rien ici.	17200					17100				
-----------------------	-------	--	--	--	--	-------	--	--	--	--

Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)



Élections Canada

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-elections-canada.

A) Avez-vous la citoyenneté canadienne?

Si **oui**, répondez à la question B. Si **non**, ne répondez pas à la question B.

1 Oui 2 Non

B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'ARC à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs ou, si vous êtes âgé de 14 à 17 ans, du Registre des futurs électeurs?

1 Oui 2 Non

Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Vos renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, y compris la communication de listes d'électeurs produites à partir du Registre national des électeurs aux organismes électoraux provinciaux et territoriaux, aux députés, aux partis politiques enregistrés et admissibles ainsi qu'aux candidats en période électorale.

Vos renseignements figurant au Registre des futurs électeurs seront ajoutés au Registre national des électeurs une fois que vous aurez 18 ans et que votre admissibilité au vote sera confirmée. Les renseignements du Registre des futurs électeurs peuvent être partagés uniquement avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux autorisés à recueillir des renseignements sur les futurs électeurs. Élections Canada peut aussi les utiliser pour offrir aux jeunes des renseignements éducatifs sur le processus électoral.

La Loi sur les Indiens – Revenu exonéré

Cochez cette case si vous avez un revenu exonéré selon la Loi sur les Indiens.

Pour en savoir plus sur ce type de revenu, allez à canada.ca/impots-autochtones.

1

Si vous avez coché la case ci-dessus, remplissez le formulaire T90, Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens, pour que l'ARC puisse calculer votre allocation canadienne pour les travailleurs pour l'année d'imposition 2024, s'il y a lieu, ainsi que vos prestations provinciales ou territoriales pour la famille. Les renseignements que vous fournissez dans le formulaire T90 serviront aussi à calculer votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'année d'imposition 2025.

Biens étrangers

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à n'importe quel moment en 2024, **dépassait 100 000 \$CAN?**

1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas produit au plus tard à la date d'échéance. Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.

Remplissez seulement les lignes qui vous concernent, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les lignes de cette déclaration en allant à canada.ca/ligne-xxxxx et en remplaçant « xxxxx » par n'importe quel numéro de ligne à cinq chiffres de cette déclaration. Par exemple, allez à canada.ca/ligne-10100 pour en savoir plus sur la ligne 10100.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes les sources canadiennes et étrangères.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100									1
Revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence	10105									
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120									
Cotisations à un régime d'assurance-salaire	10130									
Autres revenus d'emploi	10400	+								2
Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+								3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+								4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410									
Autres pensions et pensions de retraite	11500	+								5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+								6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (consultez le feuillet RC62)	11700	+								7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701									
Prestations d'assurance-emploi (AE) et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+								8
Prestations de maternité et parentales de l'AE et prestations du régime provincial d'assurance parentale (RPAP)	11905									
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (utilisez la feuille de travail fédérale) :										
Montant des dividendes (déterminés et autres que déterminés)	12000	+								9
Montant des dividendes (autres que déterminés)	12010									
Intérêts et autres revenus de placements (utilisez la feuille de travail fédérale)	12100	+								10
Revenus nets de société de personnes (commanditaires ou associés passifs seulement)	12200	+								11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) (case 131 du feuillet T4A)	12500	+								12
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts	12599				Nets	12600	+			13
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700					14				
Réduction des gains en capital (remplissez l'annexe 3)	12701	–				15				
Ligne 14 moins ligne 15	=					▶	+			16
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)	Total	12799			Montant imposable	12800	+			17
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (de tous les feuillets T4RSP)	12900	+								18
Revenus imposables d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) (consultez le feuillet T4FHSA)	12905	+								19
Revenus imposables d'un CELIAPP – autres (consultez le feuillet T4FHSA)	12906	+								20
Autres revenus (précisez) :	13000	+								21
Montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et des subventions reçues par des artistes pour un projet	13010	+								22
Additionnez les lignes 1 à 13 et les lignes 16 à 22.	=									23
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002) :										
Revenus d'entreprise Bruts	13499				Nets	13500				24
Revenus de profession libérale Bruts	13699				Nets	13700	+			25
Revenus de commissions Bruts	13899				Nets	13900	+			26
Revenus d'agriculture Bruts	14099				Nets	14100	+			27
Revenus de pêche Bruts	14299				Nets	14300	+			28
Additionnez les lignes 24 à 28. Revenus nets d'un travail indépendant	=					▶	+			29
Ligne 23 plus ligne 29	=									30
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400									31
Prestations d'assistance sociale	14500	+								32
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+								33
Additionnez les lignes 31 à 33 (lisez la ligne 25000 à l'étape 4).	14700	=				▶	+			34
Ligne 30 plus ligne 34					Revenu total	15000	=			35

Étape 3 – Revenu net

Inscrivez le montant de la ligne 35 de la page précédente.

36

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	20600				
Déduction pour régimes de pension agréés (RPA) (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700				37
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800	+			38
Déduction au titre du CELIAPP (consultez l'annexe 15 et joignez les reçus)	20805	+			39
Cotisations de l' employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant selon vos reçus de cotisations RPAC)	20810				
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	21000	+			40
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200	+			41
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (case 12 de tous les feuillets RC62)	21300	+			42
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)	21400	+			43
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)	21500	+			44
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)					
Brute Période 1	21698		Période 2	21699	
Déduction admissible pour perte au titre d'un placement d'entreprise	21700	+			45
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)	21900	+			46
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)					
Total	21999		Déduction admissible	22000	+
Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais (utilisez la feuille de travail fédérale)	22100	+			48
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	22200	+			•49
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 838,00 \$)	22215	+		•50
Déduction pour cotisations au RPAP sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)	(maximum 360,96 \$)	22300	+		•51
Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229)	22400	+			52
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)	22900	+			53
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)	23100	+			54
Autres déductions (précisez) :	23200	+			55
Additionnez les lignes 37 à 55.	23300	=			▶
Ligne 36 moins ligne 56 (si négatif, indiquez entre parenthèses)					–
Revenu net avant rajustements	23400	=			56
Remboursement des prestations sociales :					
Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de travail fédérale si une ou les deux conditions suivantes s'appliquent :					
• Vous avez inscrit un montant pour l'AE et autre prestations à la ligne 11900 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 79 000 \$;					
• Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versement net des suppléments fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 90 997 \$.					
Sinon , inscrivez « 0 » à la ligne 23500.	23500	–			•58
Ligne 57 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 »)					
Si négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital (consultez le formulaire T1A) et le montant négatif devra être utilisé pour certains calculs (allez à canada.ca/ligne-23600).					
Revenu net	23600	=			59

Étape 4 – Revenu imposable

Inscrivez le montant de la ligne 59 de la page précédente.

Déduction pour le personnel des Forces armées canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400				61
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39, 41, 91 et 92 de tous les feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900	+			62
Déduction supplémentaire pour options d'achat de titres (utilisez la feuille de travail fédérale)	24901	+			63
Déductions pour autres paiements (inscrivez le montant de la ligne 14700 si vous n'avez pas inscrit de montant à la ligne 14600; sinon, utilisez la feuille de travail fédérale)	25000	+			64
Pertes comme commanditaire d'autres années	25100	+			65
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	25200	+			66
Pertes en capital nettes d'autres années	25300	+			67
Déduction des gains en capital pour le transfert admissible d'entreprise (remplissez le formulaire T2048)	25395	+			68
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400	+			69
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500	+			70
Déductions supplémentaires (précisez) :	25600	+			71
Additionnez les lignes 61 à 71.	25700	=			72
Ligne 60 moins ligne 72 (si négatif, indiquez entre parenthèses)		=			73
Somme à rajouter pour la réduction des gains en capital (remplissez l'annexe 3)	25999	+			74
Ligne 73 plus ligne 74 (si négatif, inscrivez « 0 »)					75
					Revenu imposable 26000

Étape 5 – Impôt fédéral**Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable**

Utilisez le montant de la ligne 26000 pour remplir la colonne appropriée ci-dessous.

Montant de la ligne 26000	La ligne 26000 est de 55 867 \$ ou moins	La ligne 26000 est plus de 55 867 \$ mais pas plus que 111 733 \$	La ligne 26000 est plus de 111 733 \$ mais pas plus que 173 205 \$	La ligne 26000 est plus de 173 205 \$ mais pas plus que 246 752 \$	La ligne 26000 est plus de 246 752 \$	
Montant de la ligne 26000						76
Ligne 76 moins ligne 77 (ne peut pas être négatif)	0,00	55 867,00	111 733,00	173 205,00	246 752,00	77
Ligne 78 multipliée par le pourcentage de la ligne 79	15 %	20,5 %	26 %	29 %	33 %	78
Ligne 80 plus ligne 81	0,00	8 380,05	19 832,58	35 815,30	57 143,93	79
Impôt fédéral sur le revenu imposable						80
						81
						82

Inscrivez le montant de la ligne 82 à la ligne 128 et continuez à la ligne 83.

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base :

Si le montant de la ligne 23600 est de **173 205 \$ ou moins**, inscrivez 15 705 \$.Si le montant de la ligne 23600 est de **246 752 \$ ou plus**, inscrivez 14 156 \$.

Sinon, utilisez la feuille de travail fédérale pour calculer le montant à inscrire. (maximum 15 705 \$) 30000 83

Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1959 ou avant) (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 8 790 \$) 30100 + 84

Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5) 30300 + 85

Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5) 30400 + 86

Montant canadien pour aidant naturel pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5) 30425 + 87

Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5) 30450 + 88

Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (consultez l'annexe 5) Nombre d'enfants pour qui vous demandez ce montant 30499 x 2 616 \$ = 30500 + 89

Additionnez les lignes 83 à 89. = 90

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le montant de la ligne 90 de la page précédente.

91

Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) :

pour les revenus d'emploi (maximum 3 510,00 \$)	30800			•92
pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains	31000	+		•93
Cotisations à l'assurance-emploi :				
Cotisations de l'employé (maximum 834,24 \$)	31200	+		•94
Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	31217	+		•95
Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4) (maximum 464,36 \$)				
	31205	+		•96
Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :				
sur le revenu d'emploi (maximum 464,36 \$)	31210	+		•97
sur le revenu d'un travail indépendant (maximum 464,36 \$)	31215	+		•98
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)	31220	+		99
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRS)	31240	+		100
Montant canadien pour emploi :				
Inscrivez le montant le moins élevé : 1 433 \$ ou ligne 1 plus ligne 2.	31260	+		101
Montant pour l'achat d'une habitation (maximum 10 000 \$)	31270	+		102
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 20 000 \$)				
	31285	+		103
Frais d'adoption	31300	+		104
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques (maximum 500 \$)				
	31350	+		105
Additionnez les lignes 92 à 105.	=		▶ +	106
Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 2 000 \$)	31400	+		107
Additionnez les lignes 91, 106 et 107.	=			108
Montant pour personnes handicapées pour soi-même (si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; sinon, inscrivez 9 872 \$)				
	31600	+		109
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)				
	31800	+		110
Additionnez les lignes 108 à 110.	=			111
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)	31900	+		112
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)				
	32300	+		113
Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant				
	32400	+		114
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)				
	32600	+		115
Additionnez les lignes 111 à 115.	=			116
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans				
	33099			117
Montant de la ligne 23600 × 3 % =				
	118			118
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 759 \$ ou ligne 118.				
	—			119
Ligne 117 moins ligne 119 (si négatif, inscrivez « 0 »)				
	=			120
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)				
	33199	+		121
Ligne 120 plus ligne 121				
	33200	=	▶ +	122
Ligne 116 plus ligne 122				
	33500	=		123
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables × 15 %				
				124
Ligne 123 multipliée par le pourcentage de la ligne 124				
	33800	=		125
Dons (remplissez l'annexe 9)				
	34900	+		126
Ligne 125 plus ligne 126				
	35000	=		127
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux				

Partie C – Impôt fédéral net

Inscrivez le montant de la ligne 82.									128		
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (IRF) (remplissez le formulaire T1206)				40424	+				•129		
Ligne 128 plus ligne 129				40400	=				130		
Montant de la ligne 35000								131			
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (utilisez la feuille de travail fédérale)				40425	+				•132		
Report d'impôt minimum (remplissez le formulaire T691)				40427	+				•133		
Additionnez les lignes 131 à 133.					=			▶	–	134	
Ligne 130 moins ligne 134 (si négatif, inscrivez « 0 »)										135	
				Impôt fédéral de base		42900	=			135	
Surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada (remplissez le formulaire T2203)									+	136	
Ligne 135 plus ligne 136									=	137	
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)				40500					–	138	
Ligne 137 moins ligne 138									=	139	
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))									+	140	
Ligne 139 plus ligne 140									=	141	
Crédit d'impôt fédéral sur les opérations forestières									–	142	
Ligne 141 moins ligne 142 (si négatif, inscrivez « 0 »)										143	
				Impôt fédéral		40600	=			•143	
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (utilisez la feuille de travail fédérale)											
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)				40900							
(maximum 650 \$)				41000						•144	
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))				41200	+					•145	
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs											
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province				41300							
Crédit admissible				41400	+					•146	
Additionnez les lignes 144 à 146.				41600	=				▶	–	147
Ligne 143 moins ligne 147 (si négatif, inscrivez « 0 »)											148
				41700	=						
Avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs (AACT) (remplissez l'annexe 6)				41500	+					•149	
Impôts spéciaux				41800	+					•150	
Additionnez les lignes 148 à 150.											
				Impôt fédéral net		42000	=				151

Étape 6 – Remboursement ou solde dû

Montant de la ligne 42000										152	
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour vos gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)				42120	+					153	
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 23500)				42200	+					154	
Impôt provincial ou territorial (selon le formulaire T2203, s'il y a lieu)				42800	+					•155	
Additionnez les lignes 152 à 155.											
				Total à payer		43500	=				•156

Étape 6 – Remboursement ou solde dû (suite)

Inscrivez le montant de la ligne 156 de la page précédente.

157

Impôt total retenu	43700				•158
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	43800	–			•159
Ligne 158 moins ligne 159	43850	=		▶	160
Abattement du Québec remboursable :					
Montant de la ligne 42900		×	16,5 %	=	44000 + •161
Paiement en trop d'assurance-emploi (AE)	45000				•162
Montant de la ligne 31210		–			163
Paiement net en trop d'AE					
Ligne 162 moins ligne 163 (si négatif, inscrivez « 0 »)	45100	=		▶	+ 164
Supplément remboursable pour frais médicaux (utilisez la feuille de travail fédérale)	45200			+	•165
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez l'annexe 6)	45300			+	•166
Crédit canadien pour la formation (CCF) (remplissez l'annexe 11)	45350			+	•167
Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM) (remplissez l'annexe 12)	45355			+	•168
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	45400			+	•169
Crédit d'impôt de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	45600			+	•170
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (remplissez le formulaire GST370)	45700			+	•171
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible					
Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$)	46800		×	25 % =	46900 + •172
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne (case 236 de tous les feuillets T5013)	47555			+	•173
Crédit d'impôt pour la remise des produits issus de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs (remplissez le formulaire T2043)	47556			+	•174
Impôt payé par acomptes provisionnels	47600			+	•175
Additionnez les lignes 160, 161 et 164 à 175.	Total des crédits			48200 =	▶ – 176

Ligne 157 moins ligne 176

Si le montant est négatif, inscrivez-le à la **ligne 48400** ci-dessous.

Si le montant est positif, inscrivez-le à la **ligne 48500** ci-dessous.

Remboursement ou solde dû

= 177

Remboursement 48400	Solde dû 48500
Pour en savoir plus et pour vous inscrire au dépôt direct, allez à canada.ca/arc-depot-direct .	Votre paiement doit être effectué au plus tard le 30 avril 2025 . Pour en savoir plus sur comment faire votre paiement, allez à canada.ca/paiements .

<p>J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout document joint sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.</p> <p>Signez ici _____</p> <p>Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.</p> <p>Numéro de téléphone : _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Si cette déclaration a été remplie par un fiscaliste, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :</p> <p>Des frais ont-ils été facturés? 49000 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Numéro de la TED (s'il y en a) : 48900 _____</p> <p>Nom du fiscaliste : _____</p> <p>Numéro de téléphone : _____</p>
--	---

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à canada.ca/arc-info-source.

N'inscrivez rien ici.	48700 <input type="checkbox"/> 48800 <input type="checkbox"/>	• 48600
------------------------------	---	---------